



ACCUEIL DE LOISIRS RIBAMBELLE
VACANCES D'AUTOMNE 2025
mail : alribambelle@ville-seilhac.com
Tel : 05.55.27.92.88

NOM – PRENOM DE L'ENFANT :

Classe : **Âge :**

NOM- PRENOM de la personne qui inscrit l'enfant :

Mail :

	JOURNEE	½ JOURNEE	REPAS
LUNDI 20	Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	
	Heure départ :	Heure départ :	
MARDI 21	Heure d'arrivée :	SORTIE	
	Heure départ :		
MERCREDI 22	Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	
	Heure départ :	Heure départ :	
JEUDI 23	Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	
	Heure départ :	Heure départ :	
 VENDREDI 24	Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	
	Heure départ :	Heure départ :	
LUNDI 27	Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	
	Heure départ :	Heure départ :	
MARDI 28	Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	
	Heure départ :	Heure départ :	
MERCREDI 29	Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	
	Heure départ :	Heure départ :	
JEUDI 30	Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	
	Heure départ :	Heure départ :	
 VENDREDI 31	Heure d'arrivée :	SORTIE	
	Heure départ :		

Merci de bien renseigner les heures de départ et d'arrivée.

Imprimé à retourner **au plus tard le 10/10/2025** à l'Accueil de loisirs (accueil ou boîte aux lettres) ou à la Mairie. Merci de ne plus les transmettre dans le cahier de l'école.

Toute inscription ultérieure pourra être refusée (en fonction des effectifs et de l'encadrement).

Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles.

RAPPEL DES HORAIRES :

Accueil le matin : 7h-9h

Si inscription ½ journée matin, départ possible de 11h30-12h (sans repas) et 13h30 à 14h (avec repas)

Si inscription ½ journée après midi, accueil à partir de 11h30 à 12h (avec repas) et 13h30 à 14h (sans repas)

Départ le soir : de 17h à 19h

IMPORTANT :

- L'inscription en ½ journée n'est pas possible si une sortie est organisée toute la journée
- Les activités commencent à 9h, les enfants doivent impérativement arriver à 9h au plus tard. Il en est de même pour l'après midi (14h).
- Les enfants doivent être récupérés au plus tard à 19h. Tout retard entraînera une facturation supplémentaire.
- Toute inscription téléphonique hors délai doit être confirmée par mail. L'inscription sera prise en compte sous réserve de l'encadrement nécessaire.
- Absence : toute absence de l'enfant inscrit préalablement à l'ALSH doit être signalée **1 SEMAINE à l'avance et confirmée par mail**. Passé ce délai, une somme forfaitaire de 5 euros par jour ou 2.50 euros par ½ journée d'absence sera facturée par la mairie à l'encontre du responsable légal pour pallier les frais engagés.



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

La CAF, la MSA et Tulle Agglo participent financièrement au fonctionnement de la structure.